

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

À CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Tableau 2. Horaires de trains entre Cahors, Agen, Bordeaux, Paris, etc. Columns include destination, departure/arrival times, and train types (Omnibus mixte, Poste mixte).

Cahors, le 15 mars 1873.

Depuis quelques temps, le journal l'Union s'est signalé par les attaques les plus violentes, contre les membres de l'Assemblée nationale, qui défendent avant tout la conservation sociale, qui savent appuyer le Gouvernement toutes les fois que le Gouvernement est dans la bonne voie, et qui ont assez d'indépendance pour se séparer des oppositions mesquines et périlleuses de l'extrême-droite et de l'extrême-gauche.

MM. d'Audiffret-Pasquier et de Broglie ont été récemment l'objet des injures de cette feuille, autrefois courtoise et bien élevée. Il y a trois jours, trois autres membres de la majorité conservatrice ont eu l'honneur des mêmes diatribes, MM. Pagès-Duport, de Cumont et Mercier-Lacombe.

Le crime de notre député et de ses collègues est d'avoir repoussé, d'accord avec le Gouvernement et la majorité de la commission des Trente, l'amendement de M. Lucien Brun, qui plaisait aux exagérés de la droite. Cet amendement, accueilli seulement par 160 voix, demandait que M. Thiers ne pût venir défendre à la tribune la politique de ses ministres, que s'il y était autorisé par un vote de l'Assemblée elle-même. M. Thiers avait déclaré que, pour son honneur et sa responsabilité, il ne pouvait pas accepter les restrictions proposées par M. Brun.

Nous nous empressons de reproduire la lettre que M. Pagès Duport a adressée à l'Union pour protester contre le langage de ce journal, et pour définir en même temps sa politique, qu'il croit seule utile et féconde en bons résultats.

Versailles, le 11 mars 1873.

Monsieur le rédacteur en chef, Je lis dans votre journal, à propos du vote que j'ai émis contre l'amendement de M. Lucien Brun avec mes honorables collègues, MM. de Cumont et Mercier-Lacombe, que je suis l'un des députés royalistes qui avaient déjà montré que l'on ne pouvait plus faire fond sur leur fermeté.

Je ne crois pas, Monsieur, que la fermeté consiste à mentir à sa conscience, dans un grand débat dont le but est de confirmer ou de détruire une œuvre de paix et de transaction, délibérée longuement par une commission parlementaire, consentie par le Gouvernement, ne demandant aucun abandon des convictions intimes, permettant de poursuivre avec calme la libération du territoire, et vivement désirée par le pays qui a soif de repos.

Vous appelez habiles mes amis et moi; et vous dites que leurs convictions ne sauraient recevoir toutes les épreuves du sacrifice. Entendez ceci, Monsieur, et entendez-le bien: mieux que d'autres, vous savez que de pareils outrages ne peuvent m'atteindre.

Le pays veut vivre, et pour vivre il a besoin de

fortifier l'abri sous lequel nous campons. Depuis que j'ai l'honneur de siéger sur les bancs de l'Assemblée nationale, j'ai toujours voulu et je veux de plus en plus, au milieu de cette malheureuse France morcelée en cinq ou six partis, bannir toute prétention exclusive et chercher le salut dans la conciliation des esprits modérés, séparés par leur passé, mais rapprochés par le dévouement au bien public, sans préjugés et sans ambition, s'éclairant les uns les autres, et résolus à soutenir le gouvernement qui sera le fruit de leur abnégation.

Cette politique n'est pas la vôtre, je le sais; mais, puisque vous m'attaquez personnellement, j'ai le droit de l'affirmer dans vos colonnes où une ardeur intolérante divise chaque jour les hommes d'ordre qui, n'ayant d'autre pensée que l'accomplissement scrupuleux de leur mandat, placent les intérêts de la France au-dessus des vues étroites de l'esprit de parti.

La vraie fermeté, Monsieur, mesure la profondeur de l'abîme où nous sommes tombés. Patient, laborieuse, vigilante, elle n'admet pas que certains conservateurs veuillent s'imposer à tous, et osent proclamer qu'ils sont seuls investis du droit de sauvetage.

Je vous prie d'insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

Agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués,

A. PAGÈS DUPORT,

Député du Lot.

Revue des Journaux

Français.

Certains journaux d'extrême droite racontaient ces jours-ci que les radicaux de la rue Grôlée, à Lyon, avaient tenu séance, et qu'ils s'étaient félicités en apprenant que l'Assemblée allait vraisemblablement voter le projet de la commission des Trente. Nous n'avions jamais eu beaucoup de confiance dans la perspicacité politique des radicaux de la rue Grôlée; mais il faut avouer que s'ils sont enchantés de ce qui se passe en ce moment à Versailles, ils donnent un remarquable spécimen de leur imbécillité politique. Le mot peut être dur, mais il est le seul qui soit juste.

Que le projet de la commission des Trente ne satisfasse pas pleinement les conservateurs «entiers» et les parlementaires scrupuleux, cela est certain. Nous ne voyons ce projet ni plus beau, ni meilleur qu'il est. Mais qu'il puisse, pour une raison quelconque, contenter les radicaux, voilà qui nous paraîtrait véritablement merveilleux.

Est-ce que l'on s'imaginerait rue Grôlée que ce projet ne rendra pas plus difficile le retour de ces crises gouvernementales, si favorables aux ambitions révolutionnaires et aux desseins radicaux? Est-ce que les amis de M. Barodet peuvent croire que des sièges leur seront réservés dans cette Chambre de résistance, instituée précisément pour leur tenir tête? Est-ce que si la loi électorale est modifiée dans le sens que M. Thiers a indiqué lui-même, les radicaux lyonnais ne s'apercevront pas que bon nombre d'entre eux se trouveront privés du droit de suffrage? Il en est

ainsi, cependant: et on ne reprochera, ni au rapporteur de la commission, ni à M. Dufaure d'avoir caché sur ces points la vérité dans ce qu'elle avait de désobligeant pour les amis de M. Barodet.

Ceux mêmes des membres de la majorité conservatrice qui appartiennent à la cause monarchique par leurs convictions les plus profondes, regrettent vivement le langage que certains journaux légitimistes des départements tiennent, depuis quelques jours, contre l'Assemblée. L'Espérance du Peuple, de Nantes, met en tête de ses colonnes une lettre de M. Emmanuel de la Rochette dans laquelle celui-ci déclare qu'«il ne connaît rien de plus triste, de plus humiliant que le spectacle qui est donné en ce moment au pays par l'Assemblée nationale... A l'adulation la plus obséquieuse, à l'abandon de nos plus chères libertés, elle joint le ridicule.» On était habitué à trouver un pareil langage dans les colonnes des journaux radicaux qui demandent le plus énergiquement la dissolution. On comprendrait que les feuilles de l'extrême droite attaquaient avec cette ardeur tel ou tel groupe de l'Assemblée, mais qu'elles attaquent l'Assemblée elle-même, c'est ce qui surprend et ce qui attriste profondément.

Gazette de France.

La République française triomphe. Le succès du thierisme la transporte de joie.

Plus que jamais elle abandonne le style démocratique qui lui allait si bien, pour adopter un langage aristocratique et modéré.

Le citoyen Gambetta et les citoyens qui l'entourent s'imaginent-ils que M. Thiers, ses alliés et ses ralliés, vont ouvrir leurs bras aux radicaux?

Erreur profonde! M. Thiers s'est servi de ces gens-là quand il en a eu besoin pour résister à la droite, mais il est tout disposé à les congédier sans la moindre politesse quand il pourra se passer de leur concours, qui l'humilie un peu.

M. Thiers a déclaré hautement en 1871, qu'il regardait M. Gambetta non-seulement comme un incapable, mais encore comme un fou furieux.

La conduite de l'ex-dictateur, depuis ce temps-là, n'a pas été de nature à modifier considérablement l'opinion de M. Thiers; car si, à l'heure qu'il est, M. Gambetta a moins d'occasions de montrer sa fureur que par le passé, il en a encore beaucoup de montrer sa haute incapacité.

M. Thiers professé donc toujours un mépris assez prononcé par le citoyen Gambetta. Libre à ce dernier de se faire des illusions. Nous ignorons si les thieristes triompheront définitivement, mais s'ils s'ancrent bien solidement dans le port, leur premier soin sera de jeter leurs alliés actuels à la mer.

Figaro.

Mon Dieu! que l'on est heureux, dans ces temps troublés, d'avoir une opinion nette, définie, intolérante! Quelle paix d'esprit, et comme cela simplifie toutes choses! Que ceux qui cherchent la conciliation et l'apaisement

ont donc une tâche ingrate, et, auprès de leurs paroles embarrassées, que les discours des autres sont francs et superbes!

C'est ce que je me disais tout à l'heure en sortant d'une réunion où on devait traiter la question sociale, et où, naturellement, on n'a traité que la question politique.

Ah! les hommes de bonne volonté ont été arrangés de la belle façon!... Ces hommes sans caractère, qui ne vont pas jusqu'au bout de leurs principes et qui font une demi-opposition à M. Thiers, en évitant soigneusement de rompre avec lui.

Nous étions là tout honteux, n'osant pas relever la tête. Un peu plus, dans leur fureur contre nous, tous les ardents allaient s'entendre: légitimistes, gambettistes, bonapartistes... Voyons, disaient-ils, voilà notre drapeau! montrez un peu le vôtre! Regardez bien, pauvre masse flottante, esprits irresolus!... Nous ne nous cachons pas, nous autres!

Un monsieur à lunettes d'or, surtout... oh! celui-là était terrible! je le verrai toujours! Il brandissait «l'Union» sur notre tête; «l'Union» qui était encore plus terrible que lui!

«... Il faut en finir, criait cette feuille; assez de conventions bâtarde! que chacun arbore ses couleurs et imite la fière et loyale attitude de la droite. Jusqu'ici, il y a eu impuissance, division, éparpillement... Le nom de Monarchie a été proféré avec bésitation. Sachons donc, une fois pour toutes, qu'il n'est pas question de chercher un roi. Le roi est tout trouvé, le roi est tout fait: c'est Henri V. Ce serait donc une très grave erreur d'en chercher un autre, car alors, ce ne serait plus le roi, mais un roi.»

Vous vous imaginez si à côté de telles paroles, nos discours étaient pâles, nos phrases embarrassées, et si nous faisons triste figure!

Ah! la belle chose que de pouvoir parler un si haut et si ferme langage! Cela se tient tout d'une pièce, comme du granit! On est toujours conséquent avec soi-même; on pousse ses opinions à travers les événements sans se soucier de ce qui arrive. C'est aux événements à se déranger et à s'accorder avec vos principes.

Maintenant, avouez une chose, cher lecteur, c'est que ces hommes, que j'admire, sont bien heureux qu'il y en ait d'autres, moins admirables, qui se dévouent à l'apaisement et à la conciliation pour leur assurer cette misérable vie qui leur permet d'écrire ces admirables choses!

Car, supposez que les autres, écoutant leurs conseils, viennent dire à la Chambre et au pays: «Assez de conventions bâtarde! Que chacun suive la logique de ses principes et arbore fièrement ses couleurs!...» Vous voyez d'ici le joli tournoi qui s'exécuterait en face des Prussiens, et dans quel état tomberait bientôt la pauvre France!

Les légitimistes auraient beau répéter: «Mais, ne cherchez donc pas! il n'y a pas deux souverains, il n'y en a qu'un: il y a le roi. Autrement ce ne serait plus le roi, mais un roi...»

Les bonapartistes auraient beau dire: Il n'y a pas deux voix, il n'y a qu'une voix:

la voix du peuple. Ecoutez donc la voix du peuple !...

Les orléanistes auraient beau dire : Attendez un peu ; donnez-nous encore jusqu'à demain... la fusion sera faite !

En fait de roi, de Bonaparte et de fusion, la Commune serait déjà là ; et, alors, je vous le jure, lecteurs, il n'y aurait plus rien de bâtarde, l'Union serait contente ; car tous les faits rentreraient bien dans la logique des principes.

Voyez-vous, c'est très-beau de venir dans un journal écrire de fiers articles où l'on dit : « Pas de concessions ! le malheur de la France c'est l'éparpillement, et l'éparpillement c'est votre faute ; car si vous étiez de notre avis, vous ne seriez pas du tout éparpillés... »

C'est très beau ; et, je le répète, cela se tient debout ; cela a cette hauteur que donne l'absolu. Mais, en même temps, c'est très facile : car, une fois que l'on a fini son article et qu'on a prononcé son discours, on rentre paisiblement chez soi, pour redire toutes ces belles choses au milieu d'un petit cercle d'amis, gardé et protégé par les forces éparpillées de pauvres conservateurs flottants qui, en se faisant mutuellement des concessions et en abandonnant un peu de leurs droits, permettent à la France de vivre jusqu'au départ de l'étranger.

Mais, au lieu de rentrer chez eux pour y continuer une opposition facile, si brusquement ils se trouvaient chargés des affaires du pays, comment feraient tous ces hommes !

Que répondraient-ils quand on viendrait leur dire : Voyons ! vous repoussez les conventions bâtarde ? Eh bien, que faut-il faire ? tracez-nous votre programme. Vous connaissez l'état du pays, l'esprit des ouvriers, les préjugés des paysans ? La nation est divisée en quatre partis ; aucun de ces partis ne peut résister aux trois autres réunis ! Quel moyen avez-vous pour gouverner ? Il ne s'agit plus de discours faits pour réjouir un groupe de fidèles ; il s'agit maintenant d'accommoder vos principes à la réalité ! Voyons, parlez !

Ah ! en vérité, on croit rêver quand on entend de telles choses ! De tout temps ces exagérations ont été dites ; mais l'étranger n'était pas sur le sol.

Certes, je n'ai pas l'habitude de défendre le gouvernement !... Reprochez à M. Thiers de nous laisser plongés dans la fange de Septembre ; reprochez-lui de faire perdre à la nation le sentiment du droit et de la loi ; reprochez-lui ses concessions et ses indulgences pour les révolutionnaires ; en un mot, reprochez-lui de s'entendre parfois avec MM. Ranc et Gambetta, mais ne lui reprochez donc pas de s'entendre aujourd'hui avec les ducs de Broglie et d'Audiffret-Pasquier !

Patrie.

La discussion sur les deux traités de commerce ne sera même pas ouverte le 15 mars, c'est-à-dire le jour où le nouveau régime commercial devrait entrer en vigueur.

En outre de ce retard, les projets de traités vont donner lieu à des difficultés très-sérieuses.

Les protectionnistes jugent que les tarifs compensateurs ne sont pas suffisants pour la défense de nos industries ; ils accusent M. Thiers d'avoir favorisé les producteurs anglais. Aussi les protestations arrivent-elles très-énergiques de Roubaix, de Rouen, d'Elbeuf et même de la chambre de commerce de Lyon.

Les libre-échangistes protestent contre les théories restrictives et maladroitement protectionnistes du gouvernement.

Des députés de toutes nuances font remarquer qu'il y a contradiction complète entre ces traités (art. 2) et l'article 7 de la loi du 26 juillet 1872, ce qui est absolument vrai.

Enfin, depuis quelques jours, les bureaux de l'Assemblée choisissent pour membres de la commission chargée d'examiner les deux traités des membres hostiles aux projets présentés par le gouvernement.

Tout indique donc que les propositions du gouvernement vont se heurter à des difficultés très-sérieuses. Il n'en sera pas dans ce cas comme dans les questions politiques, où le miroitement d'un portefeuille plus ou moins illusoire, suffit à entraîner des défections et des changements imprévus.

*

Tout le monde connaît aujourd'hui l'intolérance religieuse de la Suisse républicaine.

Nous avons raconté l'expulsion de Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève, citoyen suisse, dont le bannissement n'a eu d'autre cause que le fait d'avoir ordonné dans les églises de son diocèse la lecture de la bulle qui le nommait à ce vicariat épiscopal.

On sait aussi que le conseil fédéral, se lançant dans la voie des plus étranges excentricités, a adopté un projet de loi tendant à confier aux citoyens l'élection des curés et à créer ainsi une sorte d'Eglise civile, soi-disant catholique, qui serait la parodie républicaine d'une Eglise.

Depuis ces faits des incidents nouveaux se sont produits, et méritent d'être constatés avec leurs détails vraiment intéressants.

A la nouvelle des énormités que le conseil fédéral suisse venait de commettre, et en présence du jugement très-sévère que ces abus d'autorité inspirent à tous les esprits un peu libéraux, M. de Pressensé, pasteur protestant, député de la gauche, ami du *Siècle*, a fait publier dans les *Débats* une lettre qui aurait dû trouver sa place dans une scène des *Faux Bonshommes*.

En apparence, le pasteur Pressensé proteste contre le projet de loi excentrique que vient de rédiger le conseil fédéral ; il blâme ce qui a été fait ; mais il prend soin d'invoquer toutes sortes de circonstances atténuantes en faveur des intolérants républicains de la Suisse.

Sous ces démonstrations très-prudentes, on sent la joie qu'éprouve M. de Pressensé à voir tourmenter les catholiques et à voir expulser un évêque ; on devine sans effort la haine hypocrite qu'il leur porte, et l'inclination qui le fait pencher vers les procédés absolument prussiens de la république protestante, contre le catholicisme.

Mais cette lettre a été une imprudence. Elle était adressée à M. Ernest Naville, autre protestant qui habite Genève. Celui-ci n'est point un faux libéral comme M. de Pressensé ; chez lui la dissidence religieuse n'a pas étouffé la clairvoyance et la logique, comme chez les pasteurs du *Siècle* et des *Débats*. Il a donc répondu à l'épître de M. de Pressensé, et sa réponse est une réfutation aussi claire que libérale des abus de pouvoir auxquels se livre le gouvernement fédéral.

La parodie religieuse n'aurait pas été complète si l'ex-père Hyacinthe, redevenu M. Loyson, n'avait fait son entrée en scène. Cet apôtre nouveau et marié des soi-disant vieux catholiques, était bien le premier qui dût venir à l'aide des protestants genevois dans leur guerre ridicule contre l'Eglise romaine. Il n'y manque pas, il intervient.

Par une lettre insérée au *Journal des Débats*, comme celle de M. de Pressensé, il annonce « qu'appelé par trois cents catholiques » il va aller prêcher à Genève les doctrines des vieux catholiques. La *Suisse radicale* confirme la nouvelle. Mais une lettre signée par douze habitants de Genève, arrive fort à propos et donne aux illusions de M. Charles Loyson, ex-père Hyacinthe, un démenti très-complet.

Les auteurs de cette réponse démontrent que M. Loyson n'a pas pu être invité par 300 personnes, puisque la réunion qui a émis ce vœu ne comptait que 150 assistants. Ils montrent que ceux qui appellent ce prédicateur marié à la veuve Marimann « ne sont pas » catholiques puisqu'ils ne paraissent jamais dans les églises et que le chef de leur assemblée n'a pas même permis, il y a peu de mois, malgré les instances de sa famille, que son père reçût les honneurs de la sépulture chrétienne.

Enfin, les radicaux français expulsés à la suite de la Commune paraissent former le noyau principal de cette étrange réunion, ce qui doit flatter M. Loyson et ce qui nous explique suffisamment le genre de catholicisme qu'il leur faut.

Tous ces incidents continuent à démontrer de plus en plus l'absurdité du rôle intolérant que s'est attribué le conseil fédéral suisse et l'impossibilité de prendre au sérieux ces faux libéraux qui poussent l'absolutisme autoritaire jusqu'à s'ériger en fabricants de fausses Eglises catholiques.

La Suisse est absolument entraînée dans le courant du cabinet de Berlin. M. de Bismarck la pousse et la dirige dans cette oppression des catholiques ; il a fait du conseil fédéral un auxiliaire de la propre persécution qu'il a entreprise contre l'élément romain. Son but évident est d'affaiblir, d'épuiser une des grandes forces de la race latine en général et de la France en particulier.

Cette politique même aurait dû nous tracer la nôtre. Mais les républicains sont si profondément ignorants, si passionnés, si étroits

dans leurs antipathies, qu'au lieu de pousser la France à attirer à elle toutes ces forces morales au lieu de l'inciter à profiter de la faute que commet M. de Bismarck, ils s'associent à l'œuvre prussienne et encouragent ses oppressions.

*

Dans la séance du 28 février dernier, M. Gambetta s'est écrié à la tribune :

« Le pays continue de réclamer la dissolution. Vous en avez la preuve sous les yeux tous les jours. Oui, vous avez sous les yeux des preuves que le pays ne cesse pas de demander la dissolution. Tous les jours, le *Journal officiel* contient une série de pétitions qui réclament la dissolution. »

Et M. Edouard Millaud ajoutait : Lisez l'*Officiel*. Nous déposons des pétitions tous les jours.

Il est de fait que chacun des numéros du *Journal officiel* contient, à la suite du compte-rendu de l'Assemblée, la mention que tel ou tel député a déposé sur le bureau de la Chambre une ou plusieurs pétitions revêtues d'un nombre de signatures déterminé, — mais sans indiquer l'objet de ces pétitions.

M. Gambetta, et avec lui M. Millaud, obéissant à cet esprit de parti qui est et a toujours été le propre des républicains, ont vu dans ce silence de l'*Officiel* un moyen de battre la caisse autour de leur idée favorite : la dissolution. Mettre toutes ces pétitions à l'avoir du radicalisme, les présenter comme le fruit de la campagne dissolutionniste, et entraîner ou persuader ainsi les badauds, en majorité dans le pays : l'inspiration était heureuse, le tour ne manquait pas d'à-propos, et nos radicaux, peu scrupuleux, ne se sont pas fait faute de le jouer à leur profit.

Mais voici qu'un honorable député des Ardennes, M. Philippoteaux, que le *Journal officiel* a désigné à plusieurs reprises comme ayant déposé des pétitions d'habitants de son département, proteste par une lettre rendue publique contre l'interprétation quelque peu... hasardée de M. Gambetta.

La mention faite chaque jour des dépôts de pétitions effectués par des représentants, dit-il, n'indique pas l'objet de ces pétitions. J'ai été chargé, depuis quelque temps, de déposer un nombre considérable de pétitions des communes des Ardennes, et comme plusieurs collègues et même plusieurs journaux ont pensé que je déposais des pétitions dissolutionnistes, je crois devoir déclarer qu'aucune de ces pétitions, revêtues déjà d'un moins *seize mille signatures légalisées*, n'a trait à la dissolution de l'Assemblée nationale : elles ont toutes pour but les justes et urgentes INDEMNITÉS DE GUERRE dues à un département qui...

Nous nous demandons si M. Gambetta, quand il a parlé des 500,000 pétitionnaires dissolutionnistes, a compris dans ce nombre les 16,000 signataires des pétitions déposées par M. Philippoteaux. Et nous nous expliquons qu'il ait pu, avec une assurance

..... à nulle autre seconde,

annoncer le prochain apport de 500,000 nouvelles signatures.

Du moment où les radicaux s'attribuent toutes les mentions anonymes de pétitions qui figurent journellement à l'*Officiel*, ils ne sauraient tarder de la sorte à atteindre le million. Mais alors on s'apercevra, en les dépouillant — si jamais on les dépouille — combien il faut rabattre de ce million de signatures, combien il y en a de fausses, combien d'imaginaires, combien d'inadmissibles !

INFORMATIONS

Une correspondance adressée de Paris au *Journal de Bruxelles* renferme des détails fort précis sur un conflit qui aurait éclaté entre le Président de la République et le maréchal Mac-Mahon.

« Le Président de la République avait décidé de mettre à la retraite le général de » Ladmirault et de le remplacer, au gouvernement de Paris, par le général Faidherbe, » républicain avoué. A cette nouvelle, le maréchal Mac-Mahon se rendit chez M. Thiers, » et lui demanda si la nouvelle était vraie : » — Sans doute, répondit le Président de la » République, le général de Ladmirault a » soixante-cinq ans, et les généraux de division sont mis à la retraite à cet âge. — » Mais il y a un moyen de ne pas vous priver » des services du général, dit le maréchal de

» Mac-Mahon. Le général de Ladmirault a » commandé en chef un corps d'armée de- » vant l'ennemi, il a droit au maréchalat, » nommez-le maréchal de France. — Non, » non, interrompit M. Thiers. — Eh bien ! » poursuivit le maréchal, je dois vous dire » que si vous lui enlevez le commandement » de Paris, je conserverai avec moi le gé- » néral de Ladmirault. — Mais, maréchal, le » gouverneur de Paris dépend de moi. Vous » oubliez également que j'ai le droit de vous » révoquer. — Essayez, dit en terminant le » maréchal Mac-Mahon, mais si vous persis- » tez dans vos projets, j'en appellerai à l'As- » semblée, qui jugera entre vous et moi. » — » M. le général de Ladmirault est toujours » gouverneur de Paris. »

Nos renseignements particuliers ne confirment pas le récit donné par la correspondance adressée au *Journal de Bruxelles* : le seul point certain, c'est que le maréchal Mac-Mahon témoigne pour le général Ladmirault une estime particulière, et qu'il s'est exprimé plusieurs fois dans ce sens, soit au Président de la République, soit à d'autres personnes. (Français.)

Le bruit est répandu à Versailles que le gouvernement a résolu de faire juger le maréchal Bazaine à Bourges ou à Blois. Le commissaire du gouvernement serait le général Pourcet, qui a pris une part considérable à l'instruction.

Une dépêche envoyée de Berlin au *Times* dit que les négociations avec la France marchent d'une manière favorable, nonobstant la déclaration du gouvernement allemand que Belfort et le pays environnant ne seront pas évacués avant les derniers versements de l'indemnité de guerre.

La commission du budget a entendu, la lecture du rapport de M. André (de la Seine), sur le chiffre des indemnités à accorder à Paris et aux trente-quatre départements envahis, pour les dédommager des pertes subies pendant l'invasion.

Ce rapport conclut à attribuer : à la ville de Paris, 140 millions payables en vingt-six annuités de 9 millions 780,000 francs chacune ; et aux départements, un second et dernier secours de 100 millions payable en vingt-six annuités de 7 millions chacune, à partir du budget supplémentaire de 1873.

La commission n'a pas encore commencé la discussion de ce rapport.

Si le principe des annuités en vingt-six ans était admis, il serait nécessaire de trouver une combinaison financière qui permit aux départements, aux communes, aux particuliers indemnisés, d'escompter en une seule fois les titres de la somme qui leur sera attribuée. Ni les communes, ni les particuliers ne peuvent attendre vingt-six ans pour se libérer des dettes contractées et pour réparer les dommages qu'ils ont éprouvés.

Mardi dernier, M. de Gontaut-Biron a reçu des instructions pour ouvrir des négociations avec le cabinet de Berlin.

Ces instructions sont la conséquence de la convention du 29 juin 1872. Aux termes de cette convention, il était dit que les négociations s'ouvriraient pour les garanties du cinquième milliard quand la première moitié du quatrième serait payée. Or, les choses en sont là aujourd'hui, et les pourparlers officiels vont suivre leur cours.

Voici, nous assure-t-on, sur quelles bases on s'efforcera de traiter. Dès que le quatrième milliard serait payé, la Prusse diminuerait de moitié l'effectif de son armée, tout en continuant d'occuper quatre départements. Lorsqu'il ne restera plus que cinq cents millions à payer, les quatre départements seraient évacués, moins Belfort, qui resterait occupé jusqu'à l'achèvement total du paiement de notre rançon. D'après une autre version, les Prussiens accepteraient pour un milliard de traites dans un délai assez rapproché, mais ils garderaient toujours Belfort jusqu'au paiement intégral. (Patrie.)

On assure que le décret convoquant les électeurs pour les élections complémentaires à l'Assemblée nationale paraîtra prochainement, et que les élections se feront dans le courant d'avril et pendant les vacances parlementaires de Pâques.

On annonce les candidatures républicaines de M. Ledru-Rollin à Paris; de M. Lokroy, à Marseille, et de M. Paul Borie dans la Corrèze.

Le Times public le résumé suivant d'une conversation qu'on de ses correspondants aurait eu naguère avec M. le président de la République, au sujet des éventualités qui pourraient se présenter, s'il venait à mourir : « Il y a quelque temps, j'ai eu une conversation avec le président de la République, et je lui ai demandé pourquoi il ne profitait pas de la haute influence qu'il a sur l'Assemblée pour lui faire nommer un vice-président. Je ne veux pas, m'a répondu M. Thiers, partager le pouvoir. »

Cependant, ajoute le Times, M. Thiers a reconnu qu'après lui, la combinaison la plus souhaitable serait un triumvirat, composé du maréchal Mac-Mahon, de M. Dufaure et de M. Grévy.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 13 mars.

Après l'adoption du projet de la commission des Trente, une discussion fort grave s'est engagée sur la loi portant augmentation de la police municipale de Lyon, discussion dont les conservateurs n'ont qu'à se féliciter, et qui démontre qu'ils n'ont pas fait une fausse campagne en attirant le gouvernement sur leur terrain par la loi de la commission des Trente.

M. Millaud a constaté qu'il avait d'abord demandé le renvoi de la loi pour obtenir l'approbation de la municipalité lyonnaise. Cette approbation est obtenue.

M. Ducarre est intervenu alors dans le débat. Il a déclaré que la police à Lyon avait coûté jadis 500,000 fr., et que la police se faisait fort bien. Aujourd'hui on demande 1 million 200,000 francs. Le rapport assure que les attentats contre les personnes et les propriétés ont augmenté. Non ! Ce qu'il y a de vrai, c'est que la sécurité publique est compromise à Lyon pour d'autres motifs, pour des motifs politiques. (Ah ! très-bien ! à droite.)

C'est qu'à Lyon la municipalité agit pour son compte, enrôle, organise, contrecarre le préfet. (Très-bien ! à droite.) Il y a là des masses que l'on excite, que l'on surchauffe. (Applaudissements prolongés à droite.)

« Je suis, dit l'orateur (entraîné par un mouvement oratoire des plus éloquentes), un ancien ouvrier, manufacturier, républicain. (Protestations et dénégations à gauche.) Je vais répondre à cette interruption, une fois pour toutes, dit M. Ducarre. Il y a une sorte de République qui est un dogme, et il faut une initiation pour y être admis. Celle-là, je n'en suis pas ! (Applaudissements prolongés à droite.) Mais scrutez ma vie : jamais je n'ai varié dans mes opinions. Je dois me préoccuper de la population ouvrière de Lyon, et je me demande s'il n'y a pas de l'excitation politique, une détestable chasse aux fonctions. (Applaudissements à droite.) Voilà ce qu'il faut étudier. Ce ne sont pas les délits de droit commun qui font le péril, mais la lutte du pouvoir municipal contre le préfet. (Applaudissements à droite.)

M. de Goulard reconnaît que ce sont les révolutions, le trouble dans les esprits, qui ont créé cette situation. Il faut d'abord veiller à l'ordre matériel. L'ordre moral en sera la conséquence. Voilà le but de cette loi : l'ordre matériel. Ces nécessités matérielles sont constatées par des actes authentiques, des rapports de magistrats et de fonctionnaires. Une fois ce point réglé, il faudra s'occuper d'une autorité abusive, il faudra la briser. (Très-bien ! à droite.) Le gouvernement veut respecter les droits municipaux, mais en empêcher l'abus. Le moment viendra. (Oh ! bruit. — C'est le moment ! Voilà deux ans que cela dure !)

M. de Goulard répond que pour le moment, il faut s'occuper des délits de droit commun. Il lit un rapport du procureur général se plaignant d'attentats contre les personnes et disant que les attaques se multiplient; il n'y a pas de nuit où les passants ne soient frappés par des malfaiteurs. La cause en est dans les doctrines et les pratiques des révolutionnaires. (Ah ! ah !) L'énergie ne manquera pas au gouvernement.

M. le comte Jaubert fait remarquer que M. Ducarre, avec un accent qui a ému tous les cœurs, a dit que la question de Lyon dépassait les limites d'une question de simple police. (Très-bien !) M. de Goulard déclare qu'il est nécessaire de veiller à l'ordre. On peut demander pourquoi on a tant tardé ? (Applaudissements prolongés à droite. — Une voix : Il y avait des engagements.) On a pu qualifier cela de défaillance du gouvernement. Mais l'orateur ne veut pas revenir sur le passé. Il est fini, par suite de l'entente établie entre le gouvernement et la commission des Trente. (Protestations à l'extrême droite

et à l'extrême gauche. — Applaudissements sur les autres bancs.) Oui, cette entente inaugure une nouvelle politique. Au nom de la commission de Lyon, M. le comte Jaubert s'engage à présenter à très bref délai, une loi sur la municipalité de Lyon.

M. Millaud trouve qu'on se hâte trop. (Ah ! Hiralité.) On ne fait pas toujours bien en faisant vite. Il ne comprend pas ce qu'on veut.

Une voix à droite : Vous pouvez annoncer à M. Barodet la fin de son règne ! (Mouvement.)

M. Paris dit que M. Ducarre ne peut être suspect; car c'est un républicain convaincu et un homme d'ordre. (Tumulte prolongé et gesticulations à gauche.) M. Paris répond qu'il respecte profondément les républicains, qui sont des hommes d'ordre. (Nouveau tumulte effroyable à gauche. — M. Brisson lance une interruption qui ne parvient pas jusqu'à nous.)

M. le président Grévy dit à la gauche que l'orateur s'est exprimé de manière à ne blesser aucun de ses collègues. S'il y a des hommes de désordre en dehors, il n'est pas chargé de protéger leur considération. S'il y a des manifestations dans les tribunes, il les fera évacuer.

M. Paris ajoute que si on l'avait laissé achever sa phrase, on aurait entendu ce qu'il disait, qu'il ne parlait d'aucun de ses collègues. Il veut seulement annoncer qu'il accepte la déclaration comme un gage que le règne de la Commune est fini. (Applaudissements.) Il votera le projet.

Le projet est voté par 662 voix contre 4.

Chronique locale

La cause de l'augmentation des patentes pour 1873, commune à tous les patentables de la France, provient de l'application des lois de finance des 27 mars et 16 juillet 1872 aux termes desquelles :

1° Le demi-droit fixe, pour les établissements secondaires, est élevé au droit fixe entier ;

2° Le taux du droit proportionnel passe du vingtième au quinzième, pour les patentes comprises dans les deuxième et troisième classes du tableau A, et du quinzième au dixième pour ceux de la première classe du même tableau ;

3° Les droits fixes afférents aux industries et professions qui font l'objet du tableau C, sont rehaussés d'un cinquième ;

4° Enfin une surtaxe de 60 centimes additionnels est ajoutée, pour 1873, au principal de la contribution, pour les patentables des tableaux B, C, D, et pour ceux dont les professions sont rangées dans les six premières classes du tableau A.

M. le ministre de l'intérieur, d'accord avec le ministre de la guerre, est dans l'intention d'imposer à chaque mairie de France une carte du département en relief, qui serait publiquement exposée, sur laquelle tous les chemins et les moindres sinuosités de terrains seraient exactement relevés.

Les amorces des départements voisins seraient également indiquées aux extrémités de la carte, de manière à pouvoir tirer parti de toutes les indications dans un cas quelconque.

Les frais de ces cartes géographiques, dont les plans sont déjà dressés, seraient supportés par chaque commune.

L'importance de ce projet, qui comblerait une grande lacune dans notre instruction géographique, n'échappera pas à l'appréciation publique.

On lit dans les feuilles scientifiques de Paris :

« Sur la proposition du comité des Sociétés savantes, M. le ministre de l'instruction publique a mis des fonds à la disposition de M. Henri Filhol, interne en médecine dans les hôpitaux de Paris et élève au laboratoire des hautes études, pour continuer ses recherches sur les ossements fossiles qu'on trouve dans les gisements de phosphates de chaux du Lot et de Tarn-et-Garonne.

M. Henri Filhol a découvert dans le département du Lot, des cheiroptères fossiles, et publie actuellement dans les *Annales des sciences naturelles* un premier mémoire sur les carnassiers des dépôts à phosphates.

La paléontologie doit au jeune naturaliste la découverte d'un grand nombre d'espèces nouvelles. »

Avis. — Le sieur François Conte, prévient le public qu'il ne se rend nullement responsable des dettes que contracte son épouse Marie Conte, veuve de François Garrigues, au-

bergiste, rue des Elus, à Cahors. Les marchands, fournisseurs et prêteurs de toute sorte, sont bien avertis qu'aucun compte, fait par Marie Conte, ne sera payé par son mari, Conte François.

CALENDRIER DU LOT. -- MARS.

JOURS	FETES	FOIRES.
16 Diman.	Oculi.	
17 Lundi.	s Patrice.	Prayssac, Cornac, St-Matré.
18 Mardi.	s Patriat.	Lalbenque, St-Caprais, Rudelle, Caniac.
19 Mercr.	s Joseph.	Duravel, Gramat.
20 Jeudi.	s Archipe.	Salviac, Bueh, Marcellac, L'Hôpital-S-Jean, Meyronne, Catus.
21 Vend.	s Benoit.	Souillac, Labastide,-du-H-M.
22 Samedi.	s Catherine.	Montouq, St-Céré, Gourdon, Martel, St-Germain.

☉ P. Q. le 6, à 1, 34 du matin.
 ☽ P. L. le 14, à 5, 54 du matin.
 ☾ D. Q. le 21, à 10, 29 du soir.
 ☼ N. L. le 28, à 1, 3 du soir.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 15 mars 1873.

Bœufs, 1 fr. 60 à 1 fr. 86 ;
 Vaches, 1 fr. 50 à 1 fr. 76 ;
 Taureaux, 1 fr. 45 à 1 fr. 75 ;
 Veaux, 1 fr. 65 à 2 fr. 05 ;
 Moutons, 1 fr. 95 à 2 fr. 35 ;
 Porcs gras, 1 fr. 35 à 1 fr. 55.
 Vente lente.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 15 Février 1873.

Naissances.

Selves (Guillaume), rue St-Urcisse.
 Décès.
 Argenbeau (Victorine), 5 ans, rue des Augustins.
 Tulet (Anne), servante, 86 ans, célibataire, hospice. — Bosc (Julien), 8 mois, rue St-Urcisse. — Delfour (Cécile), 70 ans, Boulevard nord. — Vialard (Jean-Baptiste), 12 jours, rue coin de Lastié. — Gout (Marie), 76 ans, cul de sac St-Barthélemy.

Théâtre de Cahors.

Spectacle de Dimanche 16 mars.

L'enfant du Peuple ou par droit de Conquête, pièce en trois actes.

La veuve au Camélia, vaudeville en un acte.

Sous un bec de gaz, scène de la vie parisienne en un acte.

Le *Tour Monde*, nouveau Journal des Voyages. — Sommaire de la 636^e livraison (8 mars 1873). — Texte : Voyage à la Nouvelle-Grenade, par M. le docteur Saffray, 1869. Texte et dessins de A. de neuville, Emille Bayard et E. Théron.

Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Pour la chronique locale : A. Layton

Dernières nouvelles

Avant-hier, jeudi, le projet de loi de la commission des Trente a été enfin voté par 411 voix contre 234. Cette minorité de 234 voix se compose des partis extrêmes. On est surpris d'y trouver en même temps M. Gambetta et M. de Franclieu ; M. Ordinaire et M. de Larochehoucauld ; M. Rouvier et M. le général du Temple.

Tel est le résultat des révolutions. Elles bouleversent les faits et les idées, à tel point qu'un certain nombre de conservateurs ne savent plus distinguer la route qu'il faut suivre.

Les impérialistes ont été seuls très-logiques et très-conséquents avec eux-mêmes en refusant de voter la loi, parce qu'ils ne reconnaissent d'autre remède aux périls sociaux que l'*appel au peuple*.

Il est donc tout naturel que les députés du Lot, dont le bon accord sur le terrain conservateur et religieux ne peut cesser un moment que dans la question secondaire des divers systèmes de conduite, aient émis des votes dans un sens opposé : MM. de Lamberterie, Pagès Duport et Léopold Limayrac pour la loi, MM. le comte Murat et de Valon contre.

Sans doute, le nouveau règlement constitutionnel ne change presque rien au fond des choses. Mais, il fournit au moins l'assurance que

l'Assemblée nationale ne se séparera pas sans avoir organisé un pouvoir, qui donne le temps au pays de continuer à cicatriser ses blessures. On est fatigué du provisoire, et on craint de le voir se prolonger ; et cependant il ne faut pas trop le maudire. Aux époques de calme, toute situation provisoire est un incident fâcheux ; mais aujourd'hui, quand la majorité n'est d'aucun côté dans l'Assemblée nationale, quand il y a deux ou trois républiques et autant de monarchies, le provisoire est salutaire, car il permet à la nation de se refaire. En attendant mieux, les esprits réfléchissent, et s'éclairent pour arriver à un choix définitif, dès le jour où ce choix sera possible, sans délibérer sous l'œil des prussiens campés sur notre territoire.

Le *Courrier de Bayonne* publie les détails suivants sur le combat d'Aricholeguy, livré à la frontière entre les carlistes et les troupes espagnoles :

« La troupe a éprouvé des pertes ; un capitaine a été tué et on dit que, parmi les blessés, se trouvent le médecin de la colonne, un officier et un sergent-major. Les bandes réunies de Soroeta et du curé de Portueteche et non de Santa-Cruz, établies dans les retranchements naturels de la montagne, ont attendu l'attaque de la colonne commandée par le colonel Fontela, partie de Reuteria. A la première décharge, vers 11 heures du matin, les troupes ont riposté avec leur artillerie, tandis que l'infanterie se formait en trois colonnes pour tenter l'assaut de ces hauteurs escarpées, protégées par le feu d'une batterie de montagne. Après trois heures de fatigues et de combat, l'armée opéra sa retraite sur Oyarzun où elle avait laissé une compagnie de *miqueletes*. C'est alors que Soroeta se détacha avec 60 hommes et, suivant un chemin de traverse, alla s'embusquer sur le passage que devait suivre la colonne d'opérations qui, surprise vers cinq heures du soir par cette attaque imprévue et, ses deux guides, deux volontaires de la Liberté, ayant été blessés, eut à subir de nouvelles pertes.

« Les *miqueletes*, restés à Oyarzun, sous les ordres du capitaine Olazabal, se sont alors portés à leur secours et la retraite a pu s'effectuer en bon ordre. C'est en prenant possession du lieu de combat que Soroeta a été atteint d'une balle au bas-ventre. Transporté à Lesaca il y est mort dans la nuit, après avoir reçu les derniers sacrements.

« Le soir, les troupes couchèrent à Oyarzun, d'où l'on pouvait voir à peu de distance les sentinelles carlistes.

« La bande de Soroeta, forte de 500 hommes, occupe encore ses positions et Arrascularre ; elle a reçu des munitions. Les carlistes prétendent n'avoir eu que trois blessés dans cette affaire. D'après leurs ennemis, on en a transporté, au contraire, un certain nombre dans les petits villages de la Navarre. La colonne Fontela est rentrée à Saint-Sébastien.

« Derronsoro a formé la députation de guerre pour le Guipuzcoa, avec neuf personnages importants, parmi lesquels on cite MM. José-Maria Berzosa, Manuel Uuceta, Francisco Elorza et Pedro Ondatégui.

« On annonce que 60 carlistes occupent Valcarlos ; 20 ont pris possession du poste de douane d'Arnéguy ; ils ont repoussé sur le territoire français quelques douaniers. »

Le discours de l'Empereur d'Allemagne, à l'ouverture du Parlement de Berlin, confirme notre dépêche télégraphique d'avant-hier annonçant la libération anticipée du territoire. Des négociations dans ce sens acceptées par l'Allemagne vont commencer. Tel est le résultat de la *trêve des partis*, que l'Assemblée vient de fortifier par la loi nouvelle de la commission des Trente. Quand il se trouve dans une Assemblée politique assez d'hommes modérés, assez de sincères patriotes pour arriver si vite à un si grand résultat, d'accord avec M. Thiers quelquefois combattu par eux, mais toujours secondé dans les circonstances décisives, le pays peut avoir confiance dans un lendemain qui sera préparé avec maturité et patriotisme.

Bourse de Paris.

Paris, 15 mars 1873, soir.

Rente 3 p. %	56,50
— 4 1/2 p. %	79,75
— 5 p. %	90,55
— 5 p. %	88,90

ANNONCES

MAUX D'ESTOMAC, GASTRITES.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACHOUT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôt dans toutes les villes. (Se défier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

Nous sommes dans la saison où se déclarent avec le plus de fréquence, les affections de poitrine. On oppose à ces états morbides, qui sont souvent très rebelles, diverses préparations béchiques et adoucissantes.

Parmi ces préparations, il faut placer en première ligne le sirop pectoral et analeptique de PIERRE LAMOUREUX, (Dépôt dans toutes les principales pharmacies, en France et à l'étranger.) qui a été recommandé et employé avec succès, par les plus hautes célébrités médicales les Recamier, Alibert, Gendrin, Benchartot etc. dans le traitement de l'asthme, du catarrhe pulmonaire, des rhumes, toux, affections irritatives et nerveuses de la poitrine.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies,

mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924.
Château de Vauxhuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.
Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que, depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier, j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES.
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux

enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 40 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 15^e livraison (15 mars 1873). — TEXTE: Les braves gens par J. Girardin. — Le bal costumé, par J. Levoisin. — Dans l'extrême Far-West, par R. B. Johnson. — Les causeries du jeudi, par l'oncle Anselme. — Les hippopotames du jardin zoologique de Londres, par Th. Lally.
Dessins par E. Bayard, Seillier, Marie, J. Noireaux, Bureau à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o
boulevard St-Germain n° 79, Paris.
Le dictionnaire de la Langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 5^e fascicule, APP à ASS, est en vente.
Pour tous les extraits et articles non signés, A. LAFONT

GRAND ÉTABLISSE^{MT} DE PHOTOGRAPHIE

10, rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

M. Gustave KOLB,

Ex-Photographe, à Strasbourg

A l'honneur de prévenir le Public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seront faites pour la PHOTOGRAPHIE en tous genres et de toutes grandeurs.

LES ATELIERS DE POSE

sont ouverts tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

1873

PRIX: 1 FR.

Par la poste: 1 fr. 40.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES

BUREAUX DU JOURNAL

A CAHORS

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix: 5 fr.

AVIS

Monsieur SÉGUÉLA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

VICHY

Admission: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons, enjoliver sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT

A Cahors: chez M. Dulac, pharmacien. A Labastide-Murat, chez M. Doumer, pharmacien.

PAPIER WINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

AVIS

La vente en cinq Lots de M. Cavaignac a été renvoyée au 23 mars courant.

MARRE BLANC

FLEURISTE A CAHORS
SUCCESSION DE MARIE MILLERAT
Magasin, maison Izarn, juge, boulevard Sud, en face le café Ferran.

Bouquets d'église et de fête votive. — Vierges et St-Joseph de toute grandeur. Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

LA VULNERINE

GUÉRIT TOUTES LES BLESSURES
Coupures, Déchirures, Contusions, Brûlures, Morsures, Plaies récentes ou anciennes, sans récidive, Ulcères variqueux et autres, et fait disparaître toute odeur.
Arrête les Hémorragies, neutralise les Piqures d'insectes venimeux, des mouches dangereuses: abeilles, guêpes, cousins, araignées, scorpions et autres.
C'est un vrai trésor de la mère de famille et du chef d'atelier, basé sur les découvertes de la science et de la pratique, a été composé par M. MAUREL père et fils, Docteurs de la Faculté de Paris, Professeurs de chimie et d'hygiène, Pharmaciens de 4^e classe, anciens préparateurs des Cours du célèbre Vauquelin, au Muséum, etc.

ODEUR DES PIEDS

L'Hydrocérine. Eau de Toilette hygiénique, détruit instantanément la mauvaise odeur de la sueur, qu'elle modère sans l'arrêter, permet de longues marches, est aussi un préservatif des engelures. — PHILIPPE et C^o, rue d'Enghien, 24, à Paris, chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

Mal de dents

Guérison instantanée par la Pyréthrine Lahaussol.
1 franc 50 le flacon.
Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.